28.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	13371100
Taille de pneu valide	420 / 80 - 30
LI / SI / PR	155 A8
TL/TT	TL
Marque	Michelin
Profil	Power CL

Indications et caractéristiques

- Pneu industriel pour chargeuses sur roues, chargeuses-pelleteuses, et chargeurs télescopiques
- Barrettes massives et mélange de caoutchouc résistant à l'abrasion
- Stabilité latérale extrême grâce aux couches de carcasse

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

28.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	13371100
EAN	3528705778453
Taille de pneu valide	420 / 80 - 30
Taille alternative 1	16.9-30
LI / SI / PR	155 A8
TL/TT	TL
Marque	Michelin
Profil	Power CL
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	pas nécessaire
Nettogewicht [kg] (gültig)	103,00
Taille de jante recommandée	15
Pression maximale de l'air [bar]	3,20
Largeur du pneu [mm]	432
Diamètre extérieur du pneu [mm]	1432
Stat. Rayon (SLR) [mm]	656
Circonférence de roulement [mm]	4296
Profondeur du profil [mm]	36,0
Nombre de barrettes	24x2
Contenance du pneu 75% [ltr.]	244
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
155 A8	3875	40		3,20	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.